



Communiqué de presse

Le mardi 7 octobre 2014

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 2 octobre 2014, publié au Journal Officiel du 4 octobre 2014 reconnaît les communes de Bazoges-en-Pareds et Saint-Laurent de la Salle en état de catastrophe naturelle à la suite des inondations et coulées de boue qui se sont produites du 12 au 14 février 2014.

Les personnes sinistrées ont jusqu'au 14 octobre 2014 pour faire connaître leurs dégâts à leur assureur.

